



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BACCALAURÉAT 2022

DOSSIER DE
PRÉSENTATION
JUN 2022

REUSSIR
AU LYCÉE



SOMMAIRE

Chiffres clés du baccalauréat 2022..... p 3

Le calendrier des épreuves terminales 2022 p 4

L'essentiel de la session 2022..... p 5

- Un baccalauréat professionnel rénové
- Des aménagements d'épreuves en raison de la crise sanitaire p 6
- Les aides et aménagements d'épreuves pour les candidats à besoins particuliers..... p 7
- Ce qui ne change pas p 8

Comment consulter les résultats de la session 2022 p 9

- Publication et consultation des résultats : mardi 5 juillet 2022
- Publication des résultats des épreuves de rattrapage
- Infographie : Répartition de la note finale des élèves de terminale en 2021-2022..... p 10

Après le baccalauréat : accompagner chacun vers la réussite p 11

- Les vœux d'orientation 2022 des lycéens sur Parcoursup dans l'académie de Poitiers
- La phase d'admission principale : du 2 juin au 14 juillet 2022
- La phase complémentaire : du 23 juin au 16 septembre 2022

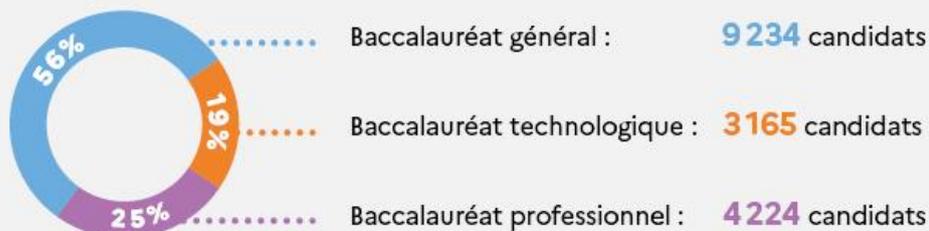
Annexe : note d'information p 13

- Evolution des résultats du baccalauréat dans l'académie de Poitiers



LES CHIFFRES CLÉS DU BACCALAUREAT 2022

16 623 candidats inscrits aux **épreuves terminales**, soit **+0,4%** par rapport à 2021



DEUX-SÈVRES

Bac général : **1 901**
Bac technologique : **698**
Bac professionnel : **809**

CHARENTE-MARITIME

Bac général : **3 403**
Bac technologique : **1 061**
Bac professionnel : **1 381**



VIENNE

Bac général : **2 299**
Bac technologique : **878**
Bac professionnel : **1 084**

CHARENTE

Bac général : **1 631**
Bac technologique : **528**
Bac professionnel : **950**

NB : ne sont pas comptabilisés les candidats des épreuves anticipées



148
candidats individuels



13 ans
candidat le plus jeune



53 ans
candidat le plus âgé



120
centres d'examen



1 522
candidats en
situation de handicap



3 956
correcteurs

12 889 candidats inscrits aux **épreuves anticipées de classe de 1^{re} générale et technologique**

9 515 en première générale

3 374 en première technologique



CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES 2022

Baccalauréat général et technologique	
Enseignements de spécialité*	11, 12 et 13 mai 2022
Philosophie	15 juin 2022
Épreuve écrite de français	16 juin 2022
Épreuve orale de français	Du 23 juin au 30 juin 2022
Grand oral	Du 20 juin au 29 juin 2022
Rattrapage	Les 7 et 8 juillet 2022

Baccalauréat professionnel	
Mathématiques et physique-chimie	Du 2 au 3 juin 2022
Français, histoire-géographie et EMC	14 juin 2022
Prévention, santé environnement	15 juin 2022
Economie-droit ou économie-gestion	15 juin 2022
Arts appliqués et cultures artistiques	16 juin 2022
Épreuves professionnelles écrites	Du 16 juin au 23 juin 2022
Langues vivantes A	23 juin 2022
Langues vivantes B	24 juin 2022
Oral de contrôle	Le 7 juillet 2022

Sessions de remplacement	
Baccalauréat général	Du 7 au 12 septembre 2022
Baccalauréat technologique	7, 8 et 9 septembre 2022
Baccalauréat professionnel	Du 6 au 16 septembre 2022

L'ESSENTIEL DE LA SESSION 2022

1. Un baccalauréat professionnel rénové

La session 2022 du baccalauréat professionnel évaluera les premiers candidats qui ont bénéficié à la rentrée 2019, dès la classe de seconde, de la nouvelle organisation de la voie professionnelle en 14 familles de métiers.

Première évaluation du chef d'œuvre

a. Qu'est-ce que le chef-d'œuvre ?

Le chef-d'œuvre est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire, individuel ou collectif, qui s'appuie sur les compétences transversales et professionnelles travaillées par l'élève ou l'apprenti, dans sa spécialité. Construit sur les deux années de formation pour le CAP et sur l'année de première et terminale pour le baccalauréat professionnel, il est évalué en fin de cycle, dans le cadre d'un examen.

b. Comment s'y préparer ?

Tout au long du processus de réalisation du chef-d'œuvre, les candidats sont accompagnés par leurs professeurs d'enseignements professionnels et d'enseignements généraux dans le cadre d'horaires dédiés :

- **Pour les candidats au CAP**, 87 heures sont dédiées au chef-d'œuvre la première année, et 78 heures la deuxième année, soit 165 heures sur le cycle.
- **Pour les candidats au baccalauréat professionnel**, ce sont 56 heures dédiées en première et 52 heures en terminale, soit 108 heures sur le cycle.

c. Comment est-il évalué au baccalauréat ?

L'évaluation du chef-d'œuvre repose sur :

- **Une présentation orale terminale** en fin de cursus ;
- **Une évaluation** figurant au livret scolaire pour les élèves sous statut scolaire ou au livret de formation pour les apprentis.

La note relative au chef-d'œuvre est intégrée au calcul de la moyenne générale permettant la délivrance du diplôme.



Evolution de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les épreuves du second groupe dites de contrôle, prévues entre le 6 et le 8 juillet 2022, sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20, et une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles du baccalauréat professionnel.

L'épreuve de contrôle prévoit désormais :

- **Une interrogation sur les disciplines suivantes** : mathématiques et/ou physique-chimie et/ou économie-droit ou économie-gestion et/ou prévention-santé-environnement d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part ;
- **La possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines** sur lesquelles ils souhaitent être interrogés.

Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.

2. Des aménagements d'épreuves en raison de la crise sanitaire

- **Préserver l'égalité de traitement** entre les candidats.
- **Permettre à chacun de préparer sereinement** ces épreuves ;

Les épreuves de spécialité

Les épreuves écrites de spécialité du baccalauréat général et technologique, qui devaient se tenir les 14, 15 et 16 mars, sont reportées aux 11, 12 et 13 mai.

Afin d'offrir les meilleures conditions de préparation aux candidats :

- **Tous les sujets ont été aménagés** de façon à ce que chacun, selon sa spécialité, puisse disposer d'un choix de questions ou d'exercices ;
- **Les deux jours précédant les épreuves ont été consacrés aux révisions** des examens : les élèves de terminale n'ayant que leurs cours de spécialités ;
- **Les épreuves d'attestation de niveau de langue ont été annulées**, à titre exceptionnel, pour cette année.

Les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites de spécialités, seront prises en compte dans la procédure d'orientation dans l'enseignement supérieur : les moyennes obtenues par les candidats dans sur les trois trimestres de la classe de première et les deux premiers trimestres de la classe terminale.

La voie professionnelle

La durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) est réduite de deux semaines. Cette mesure permet en outre aux candidats de consacrer plus de temps à la préparation des épreuves, qui conserveront le même format et le même programme.



L'éducation physique et sportive pour le baccalauréat général et technologique

Les contrôles en cours de formation, habituellement au nombre de trois, pourront être ramenés à deux lorsque les conséquences de la situation sanitaire sur la disponibilité des installations ou la préparation des élèves le justifieront.

L'épreuve anticipée orale de français en 1^{re} générale et technologique

Afin de tenir compte des effets de la situation sanitaire sur la scolarité des élèves, le nombre de textes à présenter à l'oral sera réduit à 16 en voie générale et à 9 en voie technologique.

3. Les aides et aménagements pour les candidats à besoins particuliers

1 522 candidats en situation de handicap dans l'académie de Poitiers

- 391 en voie générale
- 193 en voie technologique
- 329 en voie professionnelle
- 609 aux épreuves anticipées de français

7 317 aménagements d'épreuves

Les candidats en situation de handicap constituent un dossier auprès d'un médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes de chaque département.

Au regard de leur dossier médical confidentiel, le médecin émet un avis qu'il transmet au recteur d'académie. La décision d'aménagements d'épreuves tient compte de la **cohérence entre les mesures particulières demandées et les conditions de déroulement de la scolarité du candidat**, notamment les aménagements dont il a pu bénéficier dans le cadre des processus courants d'évaluation.

Les aménagements les plus souvent mis en place

- Tiers temps
- Ordinateur et matériel adapté
- Locaux, accessibilité
- Adaptation des sujets
- Épreuve adaptée ou dispense d'épreuve
- Secrétariat et/ou assistance
- Étalement des épreuves
- Conservation des notes sur 5 ans

A Noter

- Un candidat peut bénéficier de plusieurs types d'aménagements ;
- Plusieurs types de tiers temps peuvent être mis en œuvre : pour les épreuves écrites, pour les épreuves orales, pour les épreuves pratiques, pour des temps de préparation etc.



4. Ce qui ne change pas

Les mentions

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- **Assez bien** pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- **Bien** pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- **Très bien** pour une moyenne entre 16 et 18 ;

Depuis la session 2021, la mention très bien avec les félicitations du jury pourra être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

L'épreuve de rattrapage du baccalauréat général et technologique

Les épreuves du second groupe dites de rattrapage, **prévues les 7 juillet et 8 juillet matin 2022**, sont destinées aux candidats dont la note globale à l'examen est égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent **deux enseignements** parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe (français, philosophie, enseignement de spécialité 1, enseignement de spécialité 2). **Les candidats passent une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.** Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée **uniquement** si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

La session de remplacement

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale, pour des raisons de force majeure.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à l'absence de note dans les matières ou unités concernées.

Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.

COMMENT CONSULTER LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2022 ?

1. Publication et consultation des résultats du 1er groupe : mardi 5 juillet 2022

- **Dès 8h00** dans les centres d'examen pour le baccalauréat général et technologique
- **Dès 9h00** dans les centres d'examen pour le baccalauréat professionnel
- **A partir de 9h00**, tous les résultats seront également consultables gratuitement en ligne à l'adresse : http://ocean.ac-poitiers.fr/publication_A13/

2. Publication des résultats des épreuves de rattrapage

- **Vendredi 8 juillet à partir de 15h00**, pour le baccalauréat général et technologique
- **Tous les soirs dans les centres d'examens**, à l'issue des épreuves pour le baccalauréat professionnel.

Pour rappel : taux de réussite 2021 dans l'académie de Poitiers

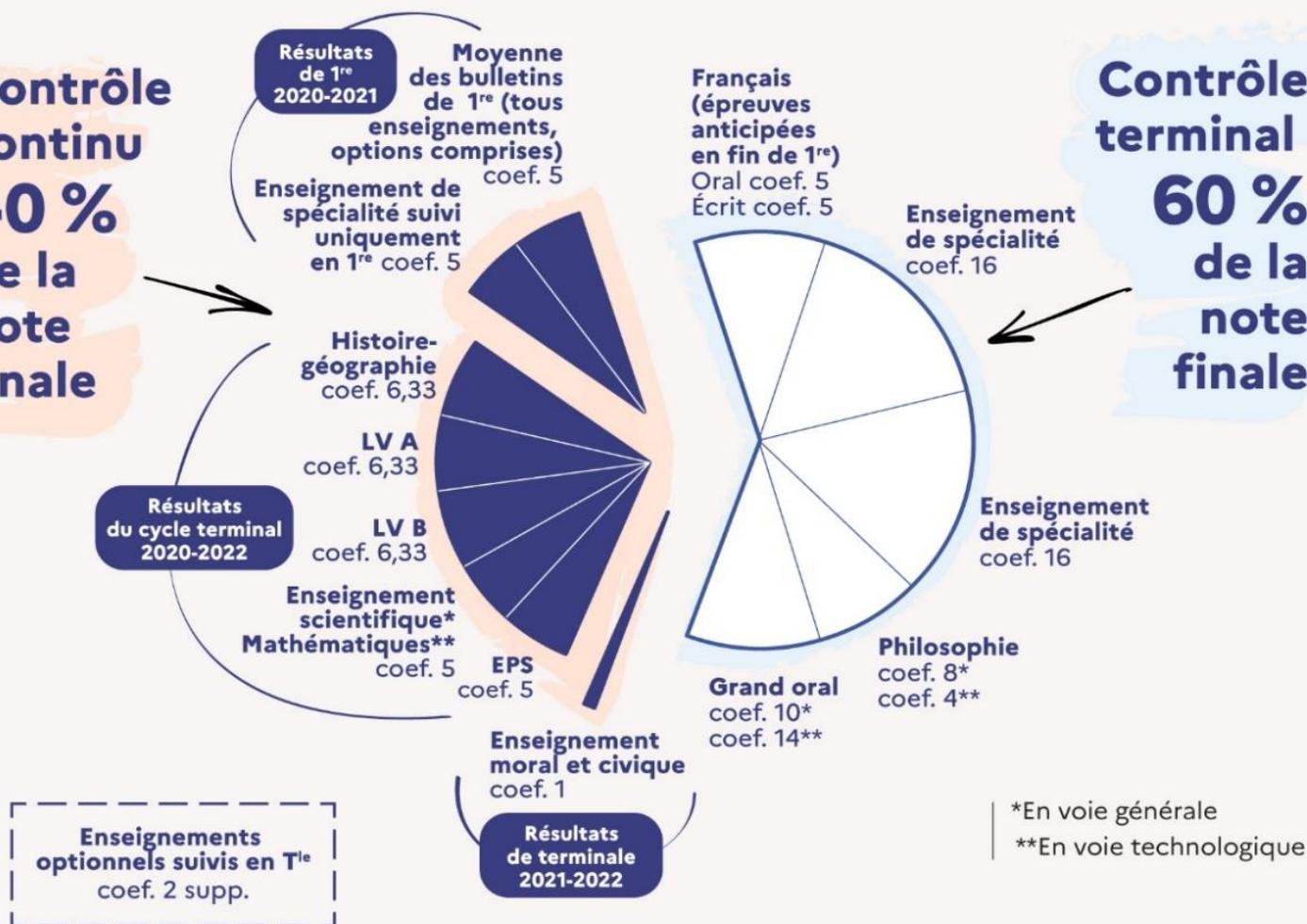
- **Taux de réussite global** : 94,6 % (National : 93,7%)
- **Taux de réussite par voie**
 - Voie générale : 97,8 % (National : 97,5 %)
 - Voie technologique : 94,7 % (National 93,9 %)
 - Voie professionnel: 88,9 % (National : 86,6%)

Répartition de la note finale pour les élèves en terminale en 2021-2022



Contrôle continu
40 %
de la note finale

Contrôle terminal
60 %
de la note finale



MENJS - Octobre 2021



APRÈS LE BACCALAURÉAT : ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

Pendant toute la durée des délibérations des jurys et jusqu'aux résultats des épreuves de remplacement, la procédure Parcoursup continue.

Elle a pour objectif :

- De **renforcer l'accompagnement** à l'orientation au lycée ;
- **D'améliorer la mobilité sociale et géographique** pour assurer un accès à l'enseignement supérieur plus juste ;
- De **personnaliser les parcours à l'université pour s'adapter à la diversité des publics et garantir que chacun puisse réussir dans le supérieur**, au besoin par un accompagnement renforcé dès sa première année.

1. Les vœux d'orientation 2022 des lycéens sur Parcoursup dans l'académie de Poitiers

- **13 833 lycéens ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup** : un chiffre en baisse de 2,5 % par rapport à 2021 (- 332 lycéens), en lien avec la baisse démographique.
- **142 486 vœux** ont été confirmés par ces lycéens en phase principale pour cette session 2022

2. La phase d'admission principale : du 2 juin au 14 juillet 2022 :

- **La phase d'admission repose sur un principe de solidarité** : les candidats libèrent des places au fur et à mesure qu'ils expriment leurs choix en acceptant ou refusant certaines propositions. Des délais de réponse aux propositions d'admission sont fixés afin de faire évoluer rapidement les listes d'attente et faire immédiatement de nouvelles propositions à d'autres candidats.
- **Des propositions d'admission seront envoyées aux candidats sans interruption du 2 juin jusqu'au 14 juillet 2022.** Concrètement, chaque matin, les dossiers des candidats sont mis à jour en fonction de l'évolution des listes d'attente : les candidats sont alertés par mail, SMS et via l'application Parcoursup dès qu'ils reçoivent une ou plusieurs propositions d'admission auxquelles ils doivent répondre avant la date limite indiquée dans leur dossier.
- **Chaque matin, les candidats reçoivent des nouvelles propositions d'affectation :**
 - **Oui** : proposition d'admission
 - **Oui, si** : proposition d'admission si le candidat accepte un parcours personnalisé pour augmenter ses chances de réussite (formation non sélective)
 - **En attente** d'une place (position dans la liste d'attente affichée et actualisée régulièrement en fonction des places qui se libèrent) ;
 - **Non** (uniquement en formation sélective).



L'accompagnement des candidats tout au long de la procédure

- **Dès le 2 juin 2022**, les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont été refusés sur l'ensemble de leurs vœux pourront bénéficier d'un accompagnement organisé dans les lycées, les Centres d'information et d'orientation et les universités. Cet accompagnement humain, au plus près des candidats, permettra un travail approfondi autour de leur projet d'orientation afin de préparer la phase complémentaire.
- **À partir du 1er juillet 2022**, les **Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) se mettront en place pour accompagner, en proximité, chaque candidat en attente sur tous ses vœux ou demeuré sans proposition d'admission en phase complémentaire.**

Pour les candidats à la session de remplacement du baccalauréat

Les élèves inscrits à la session de remplacement du baccalauréat en septembre et qui ont accepté une proposition d'admission **conserveront leur place dans la formation jusqu'à la proclamation de leurs résultats.**

A savoir : les CAES, auxquelles participent les proviseurs, les responsables des établissements d'enseignement supérieur, travailleront en lien avec les candidats pour qu'ils puissent redéfinir leur projet, en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore, en identifiant des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études. Les CAES peuvent également mobiliser des solutions avec les partenaires locaux de l'insertion des jeunes. **En 2021, la CAES a accompagné et proposé une formation à 586 candidats dans l'académie de Poitiers.**

3. La phase complémentaire : du 23 juin au 16 septembre 2022

Les candidats pourront à compter du 23 juin 2022 **formuler des nouveaux vœux (jusqu'à 10) dans des formations qui disposent de places disponibles.** De nombreuses formations sont disponibles.

Focus : Le soutien à la mobilité des lycéens boursiers

Afin de donner le plus large choix possible à tous les candidats, le **dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup est reconduit en 2022.** Cette aide permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander **une aide de 500 €** versée directement à la rentrée universitaire.

Plus d'informations : www.etudiant.gouv.fr/cid132810/aide-a-la-mobiliteparcoursup

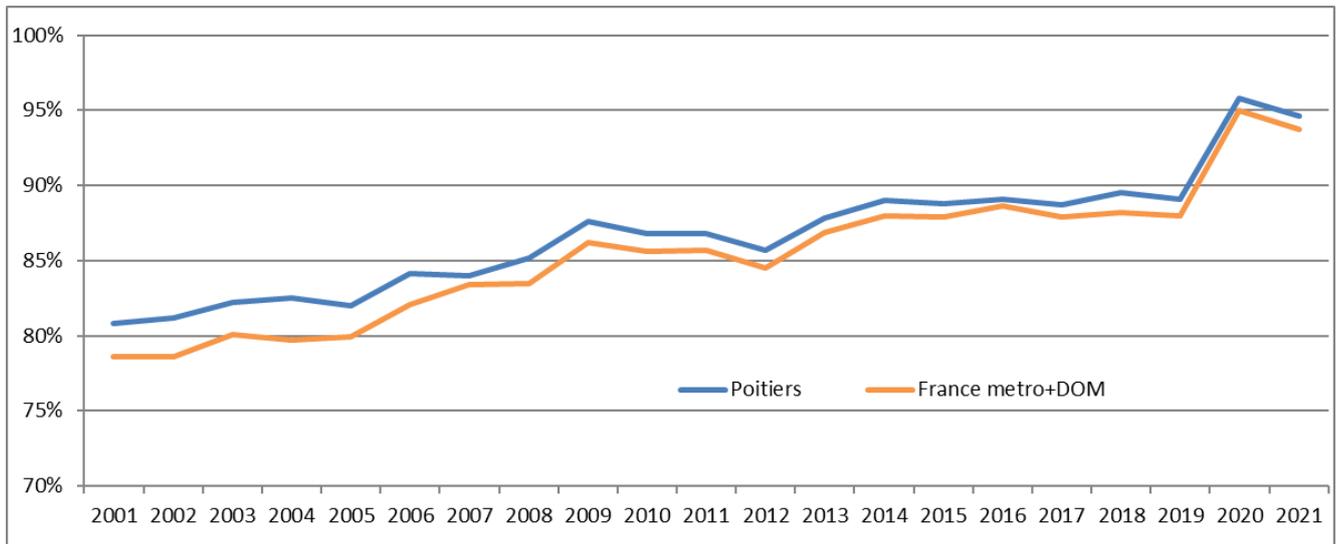


ANNEXE : NOTE D'INFORMATION

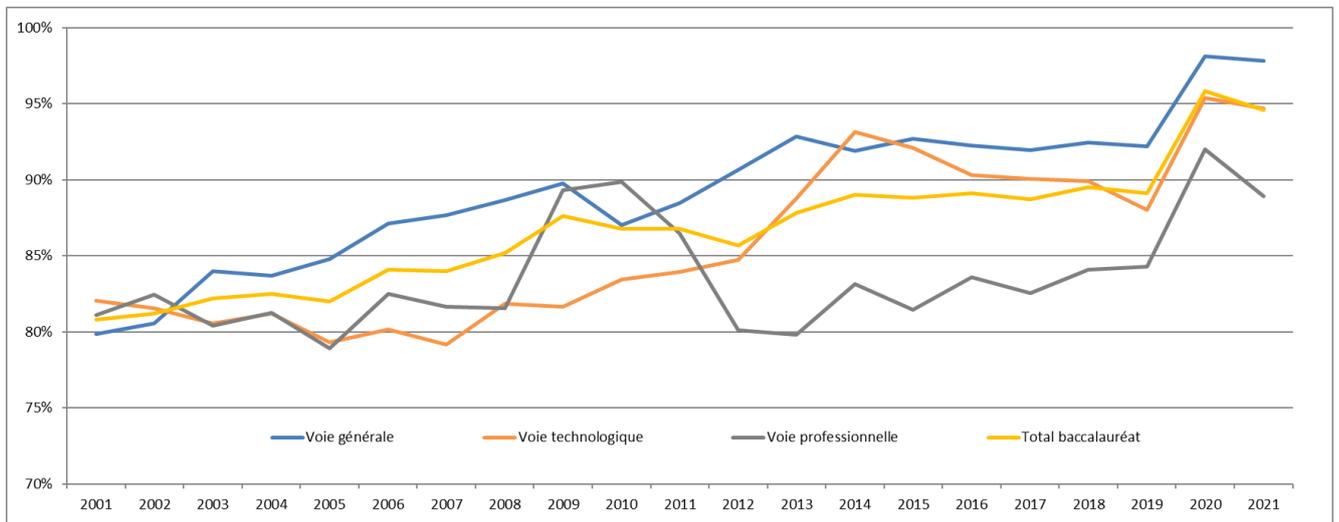
Évolutions des résultats du Bac dans l'académie de Poitiers

- Evolution du taux global de réussite

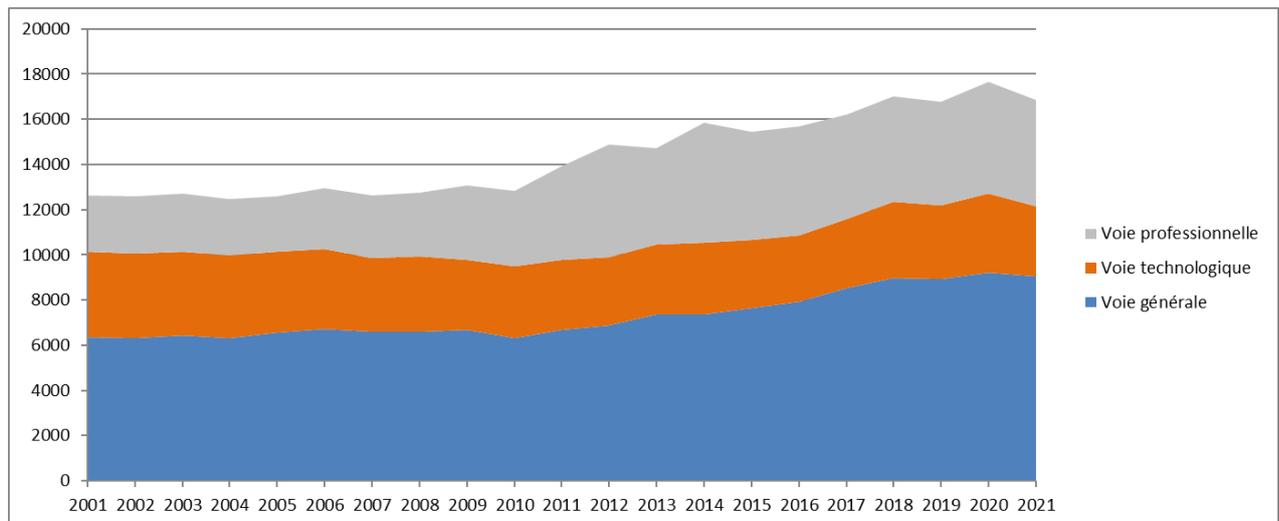
Un taux global de réussite toujours supérieur à la moyenne nationale



- Evolution de taux de réussite par voie



- Evolution du nombre d'admis par voie



- Part de bacheliers en 2021

- **53,7 %** des bacheliers issus de la voie générale (52,3% en 2020)
- **18,3%** de bacheliers issus de la voie technologique (19,8% en 2020)
- **27,9 %** de bacheliers issus de la voie professionnelle (27,9 % en 2020)



Contact presse

Yolande de Souza

05 16 52 63 52 - 06 61 57 68 64

communication@ac-poitiers.fr